



**MAIRIE**

**Place Charles de Gaulle  
CS 10028**

**SAINT-CLAIR DU RHONE**

**38556 ST MAURICE L'EXIL Cedex**

[contact@mairie-stclairdurhone.com](mailto:contact@mairie-stclairdurhone.com)

**Tél : 04.74.56.43.15**

**Fax : 04.74.56.39.67**

le 7 mai 2020

Madame, Monsieur,

Nous traversons une crise sanitaire exceptionnelle et je veux, tout d'abord, vous remercier pour avoir contribué, par le respect du confinement qui a débuté le 17 mars, à la lutte contre la propagation du virus COVID 19.

Nos conditions de vie vont changer et il faudra s'habituer, pour au minimum de longs mois encore, à respecter les gestes barrières pour éviter d'attraper ce virus ou de le transmettre.

Le « déconfinement » va débuter ce lundi 11 mai et il sera très progressif. Le sujet des masques a été préoccupant pour le personnel soignant et pour ceux qui ont continué leurs activités et il est source d'inquiétude pour la population.

La Région Auvergne Rhône Alpes, la Communauté de Communes EBER et la Commune de Saint Clair du Rhône vous offriront chacune un masque en tissu réutilisable avec des modes d'emplois spécifiques à chacun de ces 3 masques.

Ces 3 masques ne viendront pas d'Asie mais de notre Région (et même, pour le masque commandé par la commune, d'une entreprise des Roches de Condrieu).

Lorsque le gouvernement a décidé de la date du déconfinement et du port du masque, nous avons tous anticipé les commandes mais ces entreprises ont des difficultés à s'approvisionner et à répondre aux nombreuses demandes. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, 7 mai, nous n'avons pas les masques de la Région AURA et nous n'avons pas de date fixée pour les récupérer. Les commerçants qui sont autorisés, depuis quelques jours, sans avoir été prévenus suffisamment à l'avance (pharmacies, bureaux de tabac...) ont également des difficultés à s'approvisionner. Nous avons donc décidé d'offrir des masques « chirurgicaux » à l'ensemble des habitants de Saint Clair du Rhône, à raison de 4 par foyer pour vous dépanner. Ce sont des masques dont les conditions d'utilisation sont expliquées au verso de ce document. Nous vous tiendrons informés des modalités de distribution pour les autres masques dès que nous les aurons et je vous rappelle que toutes les informations sont actualisées sur le Site Internet de la Commune : <https://www.st-clair-du-rhone.fr>

Le virus est toujours là et nous n'avons pas encore trouvé médicalement de quoi le combattre. Il faut continuer à respecter les règles de distanciation et nos libertés sont encore limitées. Nous vous remercions encore pour le civisme dont vous faites preuve.

Les services municipaux reprennent également à partir du lundi 11 mai avec des conditions spécifiques également et nous restons à votre disposition, comme toujours.

Le Maire,  
Olivier MERLIN.

# Masque chirurgical - Mode d'emploi

Qu'est-ce qu'un masque chirurgical ?



C'est un masque à usage unique destiné à protéger notre entourage des agents infectieux qu'on pourrait expirer, rejeter en éternuant / toussant / parlant.

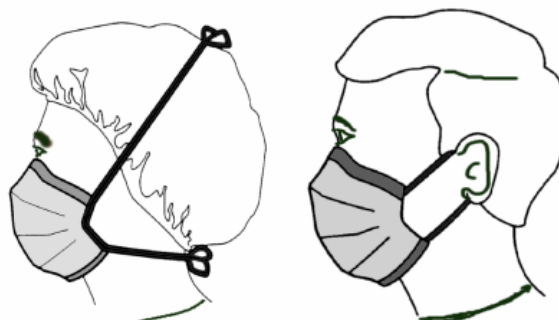
Sa durée de protection est de 4 heures, il doit donc être changé toutes les 4 heures maximum.

Les masques chirurgicaux sont des masques **jetables** :

ILS NE SE LAVENT PAS,  
ILS NE SE DECONTAMINENT PAS,  
ILS NE SE REUTILISENT PAS.

## Comment le mettre en place ?

- Se laver soigneusement les mains.
- Prendre un masque, le positionner sur le visage,
- Glisser les élastiques derrière les oreilles ou attacher les lacets une sur le haut du crâne, l'autre sur la nuque
- bien pincer la barrette semi-rigide sur le nez.
- Déplisser le masque vers le bas pour qu'il recouvre bien le nez, la bouche et le menton.



**Une fois mis en place, le masque ne doit plus être touché jusqu'à son retrait.**

Chaque fois que vous touchez votre masque en place, vous devez vous laver les mains ou les frictionner avec une solution hydroalcoolique.

## Retrait d'un masque chirurgical :

Après usage, retirer le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques **sans toucher la partie avant du masque.**

Les masques à usage unique doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation dans une poubelle munie d'un sac plastique (de préférence avec couvercle et à commande non manuelle) car il n'est pas possible de les décontaminer.

**Se laver les mains ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique après retrait.**

Protégeons-nous, portons tous des masques

Source : gouvernement.fr



**ATTENTION : le masque ne remplace pas les gestes barrières. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes.**